



**Syndicat des Enseignants  
de l'UNSA**

**93, Boulevard Edouard Prigent  
22000 Saint-Brieuc  
06 79 94 30 57**

St-Brieuc le 18 juin

**Section Départementale des  
Côtes d'Armor**  
Robin Maillot, secrétaire départemental

à

**Madame la Directrice Académique des  
Services de l'Éducation Nationale  
8 bis rue des Champs de Pies  
BP 2369  
22 023 SAINT-BRIEUC**

*Objet : Circulaires départementales du 5 juin : APC et liaison école-collège*

Madame la Directrice Académique,

Vous avez adressé une circulaire à toutes les écoles concernant l'organisation des APC. Ce courrier suscite beaucoup d'incompréhension chez nos collègues. Incompréhension aussi à la lecture de votre circulaire sur la liaison école-collège.

En effet, lors du chantier des métiers sur la Direction d'école, le SE-UNSA avait exposé les difficultés croissantes des collègues directeurs dans leur pratique quotidienne. Ces difficultés avaient été prises en compte.

A l'issue de ce chantier, des mesures ont été actées par le ministère dont :

- l'allègement des tâches : protocole de simplification (notamment pour les enquêtes).
- du temps dégagé pour les directeurs par rapport à l'APC (6h sur 36 pour les 1 à 2 classes, 18h sur 36 pour les 3 à 4 classes et pas d'APC pour les 5 classes ou plus).

Ceci est confirmé par la toute récente circulaire de rentrée du 20 mai 2014 dans laquelle il est dit : « Enfin, la décharge du service des activités pédagogiques complémentaires sera renforcée pour les écoles de 3 à 13 classes. »

D'où notre incompréhension à la lecture de votre circulaire du 5 juin sur les APC.

Cette circulaire départementale renforce le contrôle de la mise en place des APC, que ce soit au niveau des modalités, du calendrier ou du contenu.

Selon nous, la confiance envers nos collègues est essentielle et c'est ce que nous avons toujours soutenu dans les instances où nous siégeons, qu'elles soient locales ou nationales.

Ces circulaires, contestées, arrivent à la fin d'une année scolaire compliquée par les non-remplacements des collègues malades. A la rentrée prochaine, dans un contexte de carte scolaire lui aussi difficile, sera appliquée la généralisation des nouveaux rythmes scolaires. De ce fait, nos collègues, notamment les directeurs mais pas exclusivement, ont eu beaucoup de réunions, alourdissant encore le temps de travail des enseignants.

Les retours et réactions que nous avons sont nombreux et nous souhaitons que vous apportiez des éléments de réponse qui rassureront nos collègues afin que ceux-ci puissent travailler dans la sérénité.

Celle-ci passe par une prise en compte de leurs difficultés au quotidien, notamment dans leur temps de travail, les journées de nos collègues directeurs sont déjà bien trop chargées et la teneur de la circulaire école-collège ne va manifestement pas vers un allègement de leur tâche.

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, nous souhaiterions que vous rassuriez nos collègues en assouplissant les directives départementales sur les APC et la liaison école – collège.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre requête, nous vous prions, Madame la Directrice Académique, de bien vouloir agréer l'expression de nos respectueuses salutations.

Robin Maillot

